



## AVENANT N° 1

### CONVENTION DE DELEGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, autorité organisatrice de premier rang, représenté par son président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du 4 mars 2013,

d'une part,

ET

- l'AAPEI de Strasbourg et environs  
désignée ci-après sous « organisateur secondaire »,

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1er** : Modifications des itinéraires de trois lignes du SISES sans surcoût

La prise en charge d'élèves complémentaires entraîne une modification des itinéraires des lignes scolaires n° 902 et n° 906, à compter du 29 novembre 2012 ainsi que la ligne n° 913, à partir du 16 janvier 2013. Ces modifications interviennent pour la prise en charge d'élèves supplémentaires mais n'entraînant aucune modification financière.

**ARTICLE 2** : Modification des itinéraires de deux lignes du SIFAS avec un surcoût

Ligne n° 935

La prise en charge d'un élève complémentaire à compter du 7 janvier 2013 entraîne un coût financier supplémentaire.

En effet, le coût journalier passe de 75 € TTC à 120 € TTC.

Septembre 2012 à décembre 2012 : 75 € x 29 jours = 2 175,00 €

Janvier à juin 2013 : 120 € TTC x 44 jours = 5 280,00 € TTC

Soit un total de 7 455,00 € TTC (au lieu de 5 475,00 € TTC)

Ligne n° 939

La modification d'itinéraire et l'allongement du circuit pour la prise en charge d'un élève supplémentaire augmente le coût journalier de 117,10 € TTC à 122,10 € TTC.

Septembre 2012 à décembre 2012 : 117,10 € TTC x 29 jours = 3 395,90 € TTC

Janvier à juin 2013 : 122,10 € TTC x 44 jours = 5 372,40 € TTC

Soit un total de 8 768,30 € TTC (au lieu de 8 548,30 € TTC)

Fait à Strasbourg, le

L'organisateur secondaire,

Le Président du Conseil Général